

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de l'Indre  
 Arrondissement de Le Blanc  
 Canton de Saint Gaultier

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents :** Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUIZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

**Absents excusés :** Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI,

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 08 – votants : 08

### DELIBERATION 30-24112025-1 SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGIENS

Le maire présente une demande de subvention du collège de St Benoît du Sault : des élèves vont participer à un voyage scolaire à Londres en mai 2026.

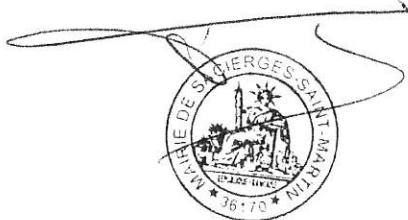
Il s'agit de décider l'octroi d'une participation de la commune aux frais engendrés pour les familles, sous forme de subvention versée à la fin du voyage, sur attestation de la participation effective de l'enfant concerné.

3 foyers de la commune sont concernés.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, une subvention de cent euros par famille (100 €), sur présentation d'un justificatif de participation au voyage à Londres, au retour des élèves.

Le maire informera le collège de cette décision.

Le 25 novembre 2025  
 Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance  
 Bérénice LAMOUREUX



*SLOW*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de l'Indre  
 Arrondissement de Le Blanc  
 Canton de Saint Gaultier

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents :** Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUIZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

**Absents excusés :** Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI,

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 08 – votants : 08

### DELIBERATION 31-24112025-2

#### AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 (hors chap 16) : 368 813,62 euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 92 203 € (< 25% x 368 813,62 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées et validées par le conseil municipal sont les suivantes :**

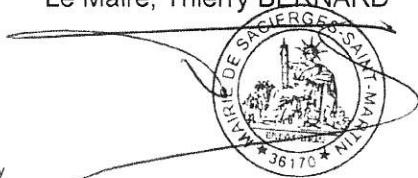
**Chap 20 : 20 500 / 4 = 5 125 euros**

**Chap 21 : 109 000 / 4 = 27 250 euros**

**Chap. 23 : 125 133,93 / 4 = 31 283,48 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les propositions et autorise le maire à établir les mandats correspondants dans les conditions exposées ci-dessus.

Le 25 novembre 2025  
 Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance  
 Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de l'Indre  
 Arrondissement de Le Blanc  
 Canton de Saint Gaultier

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents :** Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUIZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

**Absents excusés :** Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI,

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 08 – votants : 08

### DELIBERATION 32-24112025-3 GESTION ACTIF COMMUNAL – SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE

Le maire présente aux élus l'état de l'actif de la commune, budget principal.  
 Le conseil municipal examine principalement le compte 2183 (matériel informatique) et constate que de nombreux biens ne sont plus actifs ; ils ont été jetés ou remis pour recyclage ou destruction.

Il convient donc de sortir ces biens de l'actif de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

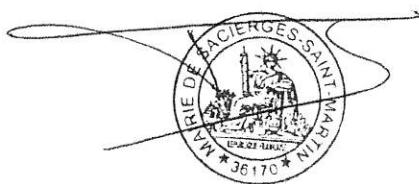
- de mettre au rebut les biens suivants :

COMPTE	N° INVENTAIRE	IMMO	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	ANNÉE	MOTIF SORTIE ACTIF
2132	B30-2132	EXTRACTEUR FUMEE CAFE	1 002,81	1 002,81	2001	Mise au rebut
2181	M14-2181	TONDEUSE JUNIOR	320,14	320,14	1997	Mise au rebut
2182	03-2016-2	ACHAT TIMBRETRAXX	62,40	62,40	2016	Mise au rebut
<b>TOTAL MIS AU REBUT</b>			<b>1 385,35</b>	<b>1 385,35</b>		

- de sortir ces biens de l'actif communal pour un montant total de 1 385,35 euros
- d'en informer le Service de Gestion Comptable du Blanc (36300)

Le 25 novembre 2025  
 Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance  
 Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Indre  
Arrondissement de Le Blanc  
Canton de Saint Gaultier

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01 DEC. 2025

ID : 036-213601776-20251124-33\_24112025\_4-DE

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents :** Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUIZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

**Absents excusés :** Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI,

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 08 – votants : 08

### DELIBERATION 33-24112025-4 DESIGNATION DE DELEGUES AU SIAEP SONNE ET ABLOUX

Suite à la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat intercommunal des eaux de Celon, et selon les statuts approuvés par délibération de conseil municipal N°20-07072025-1, il convient de désigner les délégués de la commune de Sacierges St Martin à ce syndicat Sonne et Abloux.

L'article 6 des statuts prévoit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont élus les délégués suivants :

Mr Thierry BERNARD : titulaire

Mr Pascal BARITAUD : suppléant

Le 25 novembre 2025  
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance  
Bérénice LAMOUREUX

